

Privilège—M. Rodriguez

[Traduction]

M. le Président: Je désire informer les députés que j'ai reçu l'avis d'une question de privilège du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et que je l'entendrai tout de suite.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES TRAVAUX DES COMITÉS—L'ORDRE SELON LEQUEL LES DÉPUTÉS ONT LA PAROLE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'invoque la question de privilège à propos d'un incident qui s'est produit ce matin au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Une séance de ce comité était prévue pour 9 h 30. Je suis arrivé à 9 h 46 ou 9 h 47 et le président à 9 h 45. Six autres députés conservateurs se sont pointés à 9 h 45 ou 9 h 46. Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) était sur les lieux à 9 h 30. Le président nous a offert ses excuses pour son retard qu'il a attribué à l'état des routes. Je suis entré au moment même où il annonçait la procédure que nous allions suivre pour poser des questions aux témoins. On n'avait pas encore entendu les témoins. Le président a annoncé qu'il donnerait tout d'abord la parole au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est, puis aux six députés conservateurs et enfin au critique du NPD en matière d'assurance-chômage. J'ai protesté alors, et il m'a dit qu'il avait toujours donné la parole aux députés selon l'ordre d'arrivée à la séance.

Nous n'en sommes pas à nos premières armes aux Communes et la tradition veut que ce soit tout d'abord le critique de l'opposition officielle qui intervienne. On passe ensuite à un député ministériel. Après, c'est au tour de l'autre parti de l'opposition. On n'a pas suivi cette procédure ce matin.

M. le Président: Le député expose un grief qui lui tient beaucoup à coeur. A moins qu'il ne puisse exposer des faits à la présidence, ce qu'il n'a pas encore fait, je ne vois rien dans son intervention qui constitue un motif valable pour soulever la question de privilège, compte tenu que ce n'est pas au président d'un comité à dire à ce comité comment il doit se comporter. Je vais entendre le député encore une fois, mais une minute seulement.

M. Rodriguez: La tradition veut que les questions au comité soient toujours posées en premier lieu par les critiques officiels des deux partis de l'opposition. Le président de ce comité a rompu cette tradition ce matin. Il a suivi une procédure qui n'est en vigueur dans aucun comité, à mon avis.

M. le Président: Le député a fait valoir son point de vue. S'estimerait-il satisfait que la présidence prenne note de ses remarques et qu'elle écrive au président et aux membres de ce comité pour leur rappeler que tout grief à cette étape aboutit systématiquement à la Chambre des communes? Dans beaucoup de cas, la présidence ne peut qu'attirer leur attention sur ce qui lui apparaît comme matière à grief. Je suis convaincu

que le député, comme tous ses collègues, connaît bien les dispositions du Règlement concernant la question de privilège et qu'il ne peut la soulever pour la raison invoquée. Je m'engage toutefois à écrire une lettre en bonne et due forme au comité concerné pour lui transmettre ses doléances.

Des voix: A tous les présidents des comités.

M. le Président: J'entends quelqu'un me dire à tous les présidents des comités, et c'est certainement ce que je vais faire.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a dit certaines choses au sujet de mon comportement ce matin et je voudrais faire une mise au point. Peu importe que le président du comité ait été en retard ou non. S'il l'était, ce n'était pas de plus d'une minute. Il y a environ trois ans, j'avais soulevé à la Chambre une question de procédure pour savoir à quelle horloge il fallait se fier. Je signale simplement que j'étais à l'heure ou presque.

J'ajoute que le compte rendu montrera qu'en plus du président, quatre députés conservateurs ont été les deuxième, troisième, quatrième et cinquième à arriver. Je tiens aussi à préciser que le comité a tenu près de 140 réunions officielles et que, sauf pour celles qui portaient sur le budget principal du gouvernement, j'ai toujours eu l'habitude d'accorder la parole aux membres du comité selon l'ordre dans lequel ils étaient arrivés. Dans le cadre de la réforme parlementaire, je me suis efforcé de considérer tous les membres du comité comme étant égaux. Je signale aussi que le député de Nickel Belt a présenté une motion pour demander que nous procédions autrement ce matin. Les membres du comité ont étudié la motion et décidé d'appuyer le président et de le laisser continuer à diriger la réunion comme il l'avait fait jusque là.

L'honorable Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, j'étais au comité ce matin. Comme vous le savez, c'est depuis longtemps la tradition à la Chambre d'accorder d'abord la parole à l'opposition officielle, en deuxième lieu à l'autre parti d'opposition, et ainsi de suite, lorsqu'on entame un débat ou qu'on commence à poser des questions. C'est ce que tous les comités ont fait pendant longtemps. Quand j'étais président du comité que préside maintenant le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), c'est ce que nous faisons. Nous accordions d'abord la parole au critique de l'opposition officielle, ensuite à celui du NPD et ensuite aux créditistes à l'époque où ils étaient représentés à la Chambre.

La réunion de ce matin était très importante puisqu'elle portait sur la Commission Forget. C'est une réunion où divers points de vue divergents devaient être exprimés. Le député du NPD n'aurait pas dû être seulement huitième sur la liste après six ou sept conservateurs. Pour la première série de questions, on aurait dû respecter la tradition que suivent tous les comités et donner la parole successivement à un représentant de chaque parti.